

Envoyé en préfecture le 15/11/2019

Reçu en préfecture le 15/11/2019

Affiché le 15/11/2019

ID : 022-200056703-20191112-DB20191110-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR



Le Maire,
Maurice BATTAS N°2019-11-10

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf le douze Novembre à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 4 Novembre 2019, se réuniront en séance publique sous la Présidence de Monsieur Maurice BATTAS Maire de Pordic.

ETAIENT PRESENTS : Maurice BATTAS, Jean Luc BERTRAND, Monique LE VEE, Alain JOUANNY, Loïc TARDY (arrive au point 4), Jean Claude QUETIER, Marie Claire HOURDEL, Florence LE CORVAISIER, Marie Pierre COLLIN, Louis EOUZAN, Isabelle DESFEUX, Yves LAMOUR, Guénaëlle GEOFFROY-COADCIC, Pierre Anne LE GOFF, Annie GOUEZEL, Guy RUSELLE, Brigitte MANON, Jeanine CLOAREC, Michel CHEVE, Noëlla CONNEN, Evelyne LE GUEN, Philippe PLESSIX, Robert ROLANDO, Michèle CARMES, Yannick GUILLOU, Claudine ADAM, Emmanuelle EOUZAN (COTTIN), Françoise MICHEL, Joël DE FONTENAY, Yvon SOULABAIL, Gilbert MALLEDANT, Laetitia MORIN, Pascal URO, Nathalie LONCLE, Nelly MORO, Patrick DELAMARRE, Nicole LE LANNON, Martine BOSCHER, Guylaine TUDOT.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :

Mme BLOT LE POTIER donne pouvoir à Mme Michèle CARMES, Joseph LE POTTIER donne pouvoir à Jean Luc BERTRAND, Andrée VIOUGEA donne pouvoir à Robert ROLANDO, Ollivier LE DU donne pouvoir à Laetitia MORIN, Remy LE GRAND donne pouvoir à Claudine ADAM.

ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ (E.S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Annie GOUEZEL

Nombre de conseillers en exercice : 44

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 44

10) Participation au Congrès des Maires de France 2019 : mandat spécial
Rapporteur : Monsieur Alain Jouanny, 1^{er} Adjoint au Maire

Le 102^e Congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité de France se déroulera du **Lundi 18 au jeudi 21 novembre 2019** à Paris Porte de Versailles.

Conformément aux pratiques de l'ensemble des communes de l'Agglomération Briochine, les frais occasionnés par ce déplacement seront pris en charge par la Commune.

Pour cela, il est indispensable de délibérer sur ce point.

Vu les articles L.2123-18 et L.2131-11 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission administration générale du 04/11/2019.

Envoyé en préfecture le 15/11/2019

Reçu en préfecture le 15/11/2019

Affiché le

ID : 022-200056703-20191112-DB20191110-DE

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'attribution d'un mandat spécial pour permettre le remboursement des frais liés à l'exercice de ce mandat,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accorder un mandat spécial à :
 - Monsieur Maurice BATTAS Maire
 - Madame Monique LE VEE Adjointe au Maire
 - Madame Florence LE CORVAISIER Adjointe au Maire
 - Monsieur Pierre Anne LE GOFF Adjoint au Maire

Ils seront accompagnés de

- Monsieur Sylvain PERRIGAULT Directeur des Services Techniques.

Pour se rendre au Congrès des Maires qui se tiendra à Paris du **Lundi 18 au jeudi 21 novembre 2019**.

Nota : Les frais de déplacements, de repas et d'hébergement sont à la charge de la Commune et dans l'hypothèse où ils ne seraient pas réglés directement par la collectivité les intéressés seront remboursés sur la base des frais réels.

M. le Maire précise que le concernant, seuls les repas méridiens seront à la charge de la collectivité.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Maurice BATTAS.

